

ment d'études entreprises par les municipalités dans le domaine des projets de rénovation urbaine. L'expérience a démontré, cependant, que nombre de municipalités n'avaient ni l'argent ni les planificateurs voulus pour réussir. Donc, en 1967, le gouvernement proposa de modifier la loi et, de 1967 jusqu'à maintenant, aucune initiative n'a été prise dans ce domaine, même après que le cabinet eût donné son accord. Quant à la deuxième étape, l'aide à l'élaboration des projets, les municipalités ont dû faire un apport financier de 50 p. 100, ce qui leur a imposé de nouvelles charges excessives.

Le troisième stade de la réalisation du programme a été un vrai fiasco. Le gouvernement a imposé une contribution financière de 50 p. 100, et, par-dessus le marché, aucune disposition n'avait été prévue dans la loi ou ailleurs pour la construction d'écoles, de centres récréatifs, de centres d'accueil, et autres installations du même genre. En outre, les lois d'expropriation en vigueur à cette époque ont causé des problèmes pénibles aux gens chargés de la rénovation urbaine. En outre, les règlements de zonage et les structures fiscales ont constitué un obstacle à tout progrès pratique.

Lorsque l'honorable député de Trinity, l'homme-orchestre intégré du secteur de l'habitation, a affirmé dans le rapport de son groupe d'étude que la rénovation urbaine et les logements sociaux ont été les secteurs où l'échec s'est fait sentir, en faisant ainsi des boucs émissaires, il a rendu un très mauvais service au Canada. Depuis lors, il y a eu blocage dans les secteurs du logement et de la rénovation urbaine; un certain déblocage est dû au ministre actuellement chargé de l'habitation, mais ce déblocage est insignifiant. Peut-on s'étonner que le ministre ne fasse que perpétuer l'échec du gouvernement dans le domaine de la rénovation urbaine?

Nous autres, du Nouveau parti démocratique, estimons qu'entre les trois niveaux de gouvernement et tous les autres groupes intéressés à la rénovation urbaine, une coopération active et une mise en commun des efforts sont nécessaires. Nous demandons au ministre de convoquer immédiatement une conférence réunissant les représentants de tous les ministères et les organismes de l'État concernés. En second lieu, nous demandons que le gouvernement fédéral donne l'impulsion et la direction voulues pour faciliter la solution des problèmes de rénovation urbaine. Nous avons entendu le ministre dire qu'il n'affectait que 25 millions de dollars au programme de rénovation urbaine. Nous en sommes extrêmement déçus. Nous demandons une assistance financière plus importante dans ce domaine, pour

[M. Gilbert.]

que les municipalités et les gouvernements provinciaux puissent jouer un rôle plus dynamique dans la solution de l'une des principales causes des difficultés qui assaillent nos villes à l'heure actuelle. La déclaration du ministre provoque une grande déception au sein du Nouveau parti démocratique.

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### LES BILLS PUBLICS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION SUIVANT L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour présenter une motion dont je vous ferai part dans un instant. Pour démontrer l'urgence de ma requête, je vous dirai que ce n'est qu'après avoir entendu le député de Cochrane cet après-midi que j'ai décidé de demander à présenter cette motion.

Les dispositions actuelles du Règlement concernant les bills d'initiative parlementaire sont à la fois hypocrites et stupides. Étant donné qu'il faudrait le plus tôt possible mettre à la disposition des députés une meilleure méthode de présenter des bills d'intérêt public, je demande le consentement de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation étudie les articles du Règlement qui ont trait aux bills publics d'initiative parlementaire en vue de présenter un rapport à la Chambre recommandant que des changements y soient apportés, y compris le droit de permettre un vote régulier sur certains de ces bills.

Pour souligner davantage le caractère urgent de cette motion, je pourrais ajouter qu'elle ressemble beaucoup à la motion n° 39 qui figure en mon nom parmi les motions émanant des députés, et que je renonce à mon droit de faire un discours à ce sujet en présentant maintenant celle dont je viens de vous donner lecture.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la proposition du député de Peace River en vertu de l'article 43 du Règlement qui exige le consentement unanime. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**L'hon. M. Macdonald:** Non.

**Une voix:** Vos députés de l'arrière-plan vous renieront.

**L'hon. M. Macdonald:** Vous ne vouliez pas en entendre parler l'an dernier.